



Procès-verbal du Conseil Municipal du 01/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi premier juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-cinq juin, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire et publique, sous la présidence Mme Karine CHÉRENCEY, maire.

Étaient présents : Anaïs ALBIGNAC, Hervé BOURDET, Patrice BOUTRAIS, Virginie CARTENET, Philippe CARTON, Karine CHÉRENCEY, Sylvain DEWAS, Liliane FIQUET, Jean-Marie GASSIES, Véronique HAMELIN, Jean JOUAULT, Marie-Claude KELLER, Nathalie LEBEL, Jennifer MENDY, Alain PERIER, Sylvie TRAVADON

Ont donné pouvoir : Elisabeth BERGER-PAGENAUD à Liliane FIQUET, Thomas JOILLE à Nathalie LEBEL, Antoine ROUSSELET à Karine CHÉRENCEY, Brigitte TENA à Hervé BOURDET

Absents excusés : Jean-Pierre GUERIN, Jean-Paul JOUACHIM, Marie LECOLLAIRE, Stéphane ROQUES, Laurent SAFFRÉ, Caroline WILMART

Soit sur 26 membres en exercice, 16 présents. Mme Karine CHÉRENCEY constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h32.

Hommage est rendu à Monsieur Frédéric Lardilleux, conseiller municipal, décédé le 30 juin.

« Avant de commencer ce conseil, je voudrais rendre hommage à notre ami et collègue qui nous a quittés et ne siégera plus avec nous autour de cette table. Frédéric Lardilleux était élu au Conseil municipal depuis 2014, d'abord à Saint-Just puis à La Chapelle-Longueville. C'était un élu engagé, profondément attaché à sa commune, toujours présent, généreux, constant, loyal, équitable et bienveillant. Il avait à cœur de servir l'intérêt général, avec discrétion et sincérité, sans jamais chercher à tirer la couverture à lui. Frédéric écoutait, proposait, construisait, toujours dans un esprit de dialogue et de respect. Sa présence et sa contribution manqueront à nos échanges. Il restera pour nous un collègue engagé, droit et respectueux.

Nous pensons aujourd'hui à sa famille, à son épouse Catherine et à Clémence, Julie et Martin ses enfants, à qui nous adressons nos pensées les plus sincères. »

Madame Sylvie TRAVADON est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 18 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

2025DCM47 Cession d'un immeuble sis 21 rue de Longueville – Parcelle 588AH196 Lot 1 (future parcelle 588AH346)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement,
Vu l'avis du service des Domaines en date du 12 juin 2024,
Vu la délibération 2025DCM41 portant sur le déclassement de la parcelle 588AH196 lot 1,
Considérant que les frais de remise en état du bâtiment ne pourraient pas être supportés par le budget communal,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte de cession de la parcelle 588AH196 (future parcelle 588AH346) lot 1 sise 21, rue de Longueville au prix de 120 000€ au profit de la SCI CELIA

2025DCM48 Acquisition à titre gratuit de la parcelle 588AL211 lot 1, sis Chemin des Avices dans le cadre de la création de l'aire de retournement

Il est précisé que les 4 délibérations suivantes concernent l'acquisition de parcelles liées à l'opération de création d'une aire de retournement chemin des avices.

Les prestations suivantes seront réalisées par la commune :

- *Déplacement des 4 compteurs d'eau sur la nouvelle limite de propriété*
- *Sécurisation des 4 lignes téléphoniques*
- *Suppression de la structure en pierre située en limite de la parcelle AL108*
- *Suppression ou réhabilitation de la structure en pierre située à côté du poteau béton*
- *Pose de 4 boîtes aux lettres*
- *Pose de gravillons sur la nouvelle limite de propriété*

Les travaux d'enrobé seront réalisés par le syndicat de voirie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
Considérant le projet d'aménagement d'une aire de retournement pour les véhicules des services publics chemin des avices,
Considérant l'accord des propriétaires pour une cession à titre gratuit,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- AUTORISE Mme La Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle 588AL211 lot 1 appartenant à l'indivision Bourgeois pour un montant de 0€
- DIT que les frais d'acte incomberont à la commune
- DIT que la parcelle a vocation à entrer dans le domaine public communal

2025DCM49 Acquisition à titre gratuit de la parcelle 588AL213 lot 1, sis Chemin des Avices dans le cadre de la création de l'aire de retournement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
Considérant le projet d'aménagement d'une aire de retournement pour les véhicules des services publics chemin des avices,
Considérant l'accord des propriétaires pour une cession à titre gratuit,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- AUTORISE Mme La Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle 588AL213 lot 1 appartenant à l'indivision Letellier pour un montant de 0€
- DIT que les frais d'acte incomberont à la commune
- DIT que la parcelle a vocation à entrer dans le domaine public communal

2025DCM50 Acquisition à titre gratuit de la parcelle 588AL209 lot 1, sis Chemin des Avices dans le cadre de la création de l'aire de retournement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
Considérant le projet d'aménagement d'une aire de retournement pour les véhicules des services publics chemin des avices,
Considérant l'accord des propriétaires pour une cession à titre gratuit,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- AUTORISE Mme La Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle 588AL209 lot 1 appartenant à l'indivision Picouays pour un montant de 0€
- DIT que les frais d'acte incomberont à la commune
- DIT que la parcelle a vocation à entrer dans le domaine public communal

2025DCM51 Acquisition à titre gratuit de la parcelle 588AL207 lot 1, sis Chemin des Avices dans le cadre de la création de l'aire de retournement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Considérant le projet d'aménagement d'une aire de retournement pour les véhicules des services publics chemin des avices,

Considérant l'accord des propriétaires pour une cession à titre gratuit,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- AUTORISE Mme La Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle 588AL207 lot 1 appartenant à M. Thomas Picouays pour un montant de 0€
- DIT que les frais d'acte incomberont à la commune
- DIT que la parcelle a vocation à entrer dans le domaine public communal

Relevé de décisions

2025DM18	Imprimerie SODIMPAL-LECERF - 111 rue du Général de Gaulle - 76520 FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	Mise en page et impression du journal communal - juin	2394€ TTC
2025DM19	GINGER Rue du pré de la Roquette- 76800 Saint Étienne du Rouvray	Etude géotechnique - agrandissement du bâtiment B de l'école Thomas Pesquet	3600€ TTC

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h56.

À La Chapelle-Longueville,
Le 01/07/2025

La Maire
Karine Chérencey

La secrétaire de séance
Sylvie Travadon



Approbation du procès-verbal du 01.07.2025

2025DCM47 Cession d'un immeuble sis 21 rue de Longueville – Parcelle 588AH196 Lot 1

2025DCM48 Acquisition à titre gratuit de la parcelle 588AL211 lot 1, sis Chemin des Avices dans le cadre de la création de l'aire de retournement

2025DCM49 Acquisition à titre gratuit de la parcelle 588AL213 lot 1, sis Chemin des Avices dans le cadre de la création de l'aire de retournement

2025DCM50 Acquisition à titre gratuit de la parcelle 588AL209 lot 1, sis Chemin des Avices dans le cadre de la création de l'aire de retournement

2025DCM51 Acquisition à titre gratuit de la parcelle 588AL207 lot 1, sis Chemin des Avices dans le cadre de la création de l'aire de retournement

Mme ALBIGNAC Anaïs	
Mme BERGER-PAGENAUD Elisabeth	
M. BOURDET Hervé	
M. BOUTRAIS Patrice	
Mme CARTENET Virginie	
M. CARTON Philippe	
Mme CHÉRENCEY Karine	
M. DEWAS Sylvain	
Mme FIQUET Liliane	
M.GASSIES Jean-Marie	

M. GUERIN Jean-Pierre	
Mme HAMELIN Véronique	
M. JOILLE Thomas	
M. JOUACHIM Jean-Paul	
M. JOUAULT Jean	
Mme KELLER Marie-Claude	
Mme LEBEL Nathalie	
Mme LECOLLAIRE Marie	
Mme MENDY Jennifer	
M. PERIER Alain	
M. ROQUES Stéphane	
M. ROUSSELET Antoine	
M. SAFFRÉ Laurent	
Mme TENA Brigitte	
Mme TRAVADON Sylvie	

Mme WILMART Caroline	
-----------------------------	--